



La gestion de l'eau en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, l'eau est une ressource insuffisante et les fréquents épisodes de stress hydrique sont accentués par sa gestion non-optimale. Le déficit d'assainissement engendre une pollution des zones hydriques naturelles et participe de la dégradation généralisée de la qualité des eaux. Par ailleurs, sa gestion, qui relève d'un partage de compétences entre les échelons national et local, est rendue complexe par la superposition d'acteurs étatiques, municipaux et issus de la société civile. Le National Water & Sanitation Master Plan a pour but de simplifier ces processus en dessinant une nouvelle stratégie hydrique sud-africaine (horizon 2030).

1. L'eau, un enjeu majeur en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud souffre régulièrement d'épisodes de stress hydrique

Selon le Department of Water and Sanitation (DWS), l'Afrique du Sud pourrait connaître un déficit hydrique de 17 % en 2030. En 2019, la demande en eau s'élevait à 15,5 Mds m³, alors que les capacités de production du pays ne parvenaient à fournir que 15 Mds m³. Le déficit de 500 000 m³ par an est donc compensé par l'importation d'eau du Lesotho. L'agriculture, premier poste de consommation d'eau du pays, représente à elle seule environ deux tiers du volume total consommé. La consommation domestique représente 25%, mais tend à s'accroître sous l'effet de l'urbanisation du pays. Enfin, l'industrie consomme 10% d'eau dans le mix hydrique national.

Les niveaux de précipitations insuffisants, et leur diminution sous l'effet du changement climatique, accentuent le stress hydrique. En Afrique du Sud, les précipitations annuelles moyennes représentent 465 mm/an, contre une moyenne mondiale de 860 mm/an. En outre, en 2019, 68% des eaux prélevées en Afrique du Sud, soit 10,2 Mds m³, provenaient des eaux de ruissellement. Compte tenu de l'assèchement, voire de la désertification de la région australe, leur réapprovisionnement est de plus en plus incertain. En 2018, le Cap est ainsi la première métropole mondiale à avoir été considérée à court d'eau. Le niveau des réservoirs d'eau de la ville tendaient alors vers le seuil critique de 13,5% de capacité.

La gestion non-optimale de la ressource fragilise un peu plus la situation du pays

L'accès à l'eau est très inégal. Les métropoles sud-africaines ont un accès à l'eau important, de 98,2% en moyenne (contre 53,6 % en 1994). Toutefois, à l'échelle du pays, 64 % seulement des ménages disposent d'un service d'approvisionnement en eau fiable et 11 % des systèmes d'approvisionnement en eau sont complètement dysfonctionnels. Ainsi, en 2018, 3 millions de sud-africains n'avaient pas encore accès à l'eau courante, notamment du fait du développement de zones d'habitat informels en périphérie des centres urbains voire en zone rurale.

La vétusté du réseau de distribution, sa faible maintenance et le manque d'investissements dans les infrastructures génèrent des pertes d'eaux significatives. Elles représentent 35% des eaux totales des municipalités sud-africaines, soit 581 millions de m³. Les systèmes agricoles d'irrigation sont également responsables d'un gaspillage important d'eau. La perte moyenne d'eau dans ces réseaux est d'environ 27 %.

Depuis 1999, la qualité des eaux de surface sud-africaines s'est détériorée sur l'ensemble du territoire. Le nombre de fleuves dont l'état écologique est critique a augmenté de 500 % et 50 % des zones humides ont disparu, avec comme conséquence directe la détérioration de la qualité des eaux de consommation. Le rapport Blue Drop 2014 du Department of Water & Sanitation (DWS) précise que 70% seulement des réseaux municipaux d'eau potable respectent un bon ou un excellent état de conformité.

Gouvernance de l'eau

L'accès à l'eau pour tous est un droit constitutionnel en Afrique du Sud. L'article 27 de la Constitution (1996) dispose que chacun a le droit d'avoir accès à suffisamment d'eau et de nourriture. L'article 24 dispose que chacun a le droit à un environnement qui ne porte pas atteinte à sa santé et son bien-être.

[Le partage de compétences : entre échelons national et local](#)

Le *Water Service Act* (1997) et le *National Water Act* (1998) définissent les compétences en matière de gestion de l'eau. L'eau destinée à la consommation humaine (drinking water) et l'assainissement sont du ressort des gouvernements provinciaux et des municipalités ; la gestion des ressources en eau du pays ainsi que la protection des zones hydriques (ex : cours d'eau, nappes souterraines) sont de la compétence de l'Etat central. Enfin, la *Catchment Management Strategy* (1998) dessine un découpage hydrographique de l'Afrique du Sud.

Dans la pratique, les compétences en gestion de l'eau se partagent entre le ministère de l'eau – *Department of Water and Sanitation* – qui gère l'autorisation de prélèvement d'eau, le rejet des eaux usées, la sécurité des barrages ; les *Water Boards* (15) - maillons opérationnels de l'Etat – qui assurent la gestion des principales infrastructures d'acheminement et de traitement des eaux domestiques. Les *Water Services Authorities* (144) – l'échelon local – qui garantissent l'accès à l'eau au niveau municipal et gèrent les systèmes des eaux usées collectifs et les réseaux d'assainissement industriels ; et, les *Catchment Management Agencies* (9) qui gèrent les bassins versants.

Le *National Water & Sanitation Master Plan* (NWSMP) dessine la stratégie hydrique de l'Afrique du Sud à l'horizon 2030. Il aborde les questions de l'approvisionnement, de la gestion et de la qualité de l'eau. Ses quatre axes prioritaires sont : assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau ; améliorer la gestion/régulation/contrôle ; améliorer la formation professionnelle du personnel ; limiter l'impact environnemental des activités anthropiques.

[Les acteurs non-étatiques participent des processus de gestion de l'eau](#)

Il existe en Afrique du Sud près de 90 associations de consommateurs et 177 comités d'irrigation qui pèsent sur les orientations politiques concernant la gestion de l'eau. Parmi les plus influentes, la *South African Local Government Association* (SALGA) représente les gouvernements provinciaux et municipalités du pays. Sa mission : défendre et promouvoir les intérêts des autorités locales. La *Water Research Commission* (WRC) – spécialisée dans la

gestion des eaux agricoles, la préservation des écosystèmes, l'innovation et le développement économique – collabore avec les pouvoirs publics afin de définir les orientations stratégiques à moyen et long termes Elle a vocation à devenir l'organe de référence en matières de problématiques hydriques nationales et un vecteur de leadership sud-africain au niveau régional (SADC et NEPAD).